



Aussac-Vadalle, le 17 novembre 2023

Monsieur MARCU Romain
21, rue Port Léger

16230 FONTCLAIROU

Avenant au contrat de Travail N°1

Monsieur,

Comme suite à votre demande en date du 17.11.2023 et vu l'avis de votre médecin je vous informe que votre contrat du 01.09 au 31.12.2023 est modifié, à compter de ce jour, pour réduire les horaires comme suit :

- Temps de travail = 5 h le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi en période scolaire
- Horaires : 10h30-15h45 dont 15 minutes de pause déjeuner

Les autres conditions fixées par votre contrat de travail initial restent inchangées.

J'espère que vous êtes d'accord sur l'ensemble de ces conditions, et, je vous prie d'agrérer,
Monsieur, nos salutations distinguées.

Fait en double exemplaire

A Aussac-Vadalle, le 17 novembre 2023

Lu et approuvé

Lu et approuvé
Gérard LIOT

Le Maire



Gérard LIOT